

Rapport de la Commission du Conseil communal de Prangins chargée de l'étude du préavis no 78/06 concernant la demande d'un crédit de Fr. 1'576'000.—en vue de la création d'un bâtiment pour le service de la voirie et l'aménagement final du parking.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs François Bryand, Blaise Cartier, Pierre Hanhart, Gérald Müller et Walter Hediger (rapporteur) s'est réunie à trois reprises le 7 et 12 juin 2006 ainsi que le 28 août 2006. Monsieur Bryand n'a pas pu assister à la première séance.

Nous remercions Mlle Stéphanie Suard (architecte) ainsi que Madame Elisabeth Kneubühler (Municipale) et Monsieur André Fischer (Municipal) pour leur disponibilité et leurs explications données durant la première séance du 7 juin 2006.

Un grand merci également à Monsieur Michel Augsburgger, président de la commission des finances, qui a assisté à notre deuxième séance du 12 juin 2006. Il nous a fourni des éléments financiers très appréciés.

Préambule

A) Choix de l'architecte

La Municipalité a procédé à un appel d'offres en invitant 3 architectes à leur soumettre un projet et une proposition d'honoraires. Ces derniers étaient basés sur un cahier des charges établi par le Municipal et notre service technique. Nous saluons cette manière de procéder.

B) Nécessité d'un tel bâtiment

La réponse de la commission sur cette question est oui.

Actuellement, la voirie utilise divers locaux disséminés dans tout le village. Il en résulte une perte de temps considérable et un coût d'exploitation très onéreux. La centralisation de l'ensemble des locaux permettrait de rationaliser le travail et de baisser considérablement les coûts d'exploitation.

En parcourant le cahier des charges établi pour ce projet, nous avons été surpris par la quantité de matériel et de véhicules qui devraient être placés dans ce nouveau bâtiment.

Un mot concernant les locaux « administratifs » du bâtiment. Ils nous paraissaient au premier abord un peu grands, mais réflexion faite, ce bâtiment sera construit pour 30 ans et devra satisfaire nos besoins également dans le futur.

Conclusion : ce projet n'est en rien trop grand !

Implantation

Au chapitre « Historique », le préavis fait mention du parcours concernant le choix d'un site pour le bâtiment de la voirie. La commission ne s'oppose pas au choix des Abériaux, bien qu'une intégration « harmonieuse » soit difficile à réaliser.

Nous avons pu prendre acte de l'accord de la Confédération pour la réalisation de ce bâtiment. La commission de l'urbanisme a également donné un avis favorable.

Bâtiment

Chauffage : Le chauffage au gaz prévu dans le préavis dépend de l'équipement de la parcelle en gaz par les SI de Nyon. Pour l'instant, aucune garantie de la part des SI concernant cet équipement n'a été fournie, l'acheminement de l'énergie n'est donc pas assuré. D'autre part, les coûts de l'énergie qui subissent actuellement des hausses incontrôlées ont incité la commission à proposer un chauffage au bois. Cette solution serait plus judicieuse.

A notre avis, le coût d'investissement global pour un chauffage à bois n'est probablement pas plus important qu'un chauffage au gaz. Outre le prix d'une chaudière à gaz, des frais importants liés à ce type de technologie tels que les fouilles pour amener le combustible, les conduites depuis le raccordement jusqu'à la chaufferie et finalement les taxes de raccordement non négligeables devraient être ajoutés au coût d'un chauffage à gaz.

Partie administrative: Actuellement, 3 à 4 hommes font partie de la voirie de Prangins. A l'étage, un vestiaire avec douche et toilette est prévu. A l'avenir, il est probable que du personnel féminin rejoigne l'équipe de la voirie.

La commission est d'avis qu'une redistribution des surfaces de la partie administrative devrait être étudiée, afin de créer un deuxième vestiaire. Par ailleurs le réfectoire nous semble surdimensionné par rapport au nombre d'employés et de places disponibles dans les deux vestiaires (soit env. 10-12 places).

Galerie : La galerie, d'une surface d'env. 180m² et d'une hauteur de 2.7m, est destinée à recevoir du matériel divers. Malheureusement aucun engin de levage n'est prévu. La commune ne dispose pas pour l'instant d'un élévateur. Comment exploiter cette surface ?

Façade : Dans le but d'intégrer au mieux ce bâtiment dans l'environnement, la commission avait pensé à une façade en bois. Après un bref examen, son coût plus élevé nous a fait renoncer à cette variante.

La commission s'est interrogée sur la nécessité de planter une haie le long de la façade et propose de ne pas la réaliser.

Financement

Dans notre séance du 12 juin, Monsieur Michel Augsburgger nous a expliqué la position de la commission des finances par rapport à la limite d'investissement. Le syndic nous avait clairement indiqué que la limite d'investissement pour 2006 ne doit pas excéder Frs. 500'000.--.

Cette année déjà Frs. 250'000.—sont engagés, en ajoutant à cela les Frs. 50'000.—du préavis de la réfection des portes du bâtiment de la Place, il reste donc encore Frs. 200'000.—à disposition!

Notre commission accepte tout de même ce préavis, en étant consciente qu'un éventuel emprunt sera nécessaire si l'autofinancement ne s'améliore pas.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

- Vu Le préavis municipal no 78/06 concernant la demande d'un crédit de **Frs. 1'576'000.--**, en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie et l'aménagement final du parking,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal no 78/06 concernant la demande d'un crédit de **Frs. 1'576'000.--**, en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie et l'aménagement final du parking,
- 2) d'accorder un crédit de **Frs. 1'576'000.--** pour la réalisation des travaux en question, dont **Frs. 76'400.--** à imputer sur le préavis 87/89 pour l'aménagement final du parking et **Frs. 1'499'600.--** concernant le préavis 78/06 en vue de la création d'un bâtiment pour le service de voirie,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal, et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Frs. 55'000.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

M. François Bryand :



M. Blaise Cartier :



M. Pierre Hanhart :



M. Gérald Müller :



M. Walter Hediger:
(rapporteur)

